

Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du mardi 13 décembre 2022

Sommaire :

- Elections professionnelles: les résultats
- Forfait mobilités durables
- Préparation à l'entretien de direction
- Non remplacement
- Stage avec Philippe Meirieu
- Infos administratives
- Adhérer au SNUipp-FSU

Elections professionnelles 2022 : les résultats



Le SNUipp-FSU et la FSU restent majoritaires !

Dans notre département, avec un taux de participation de 65 %, le SNUipp-FSU 66 est le syndicat qui progresse le plus et qui renforce sa position de syndicat majoritaire, avec 54,6 % des voix. Le second syndicat est relégué à 25 % derrière !

Voici les résultats pour la CAPD 66 :

SNUipp-FSU : 857 voix, 54,6%, 5 sièges
Se-UNSA : 458 voix, 29,2 %, 2 sièges
SNALC : 97 voix, 6,2%, 0 siège
FO : 61 voix, 3,9%, 0 siège
SUD/CGT : 51 voix, 3,2%, 0 siège
SNE : 46 voix, 2,9%, 0 siège

Le SNUipp-FSU 66 remercie tous les personnels enseignants et AESH qui ont voté massivement pour le SNUipp-FSU et la FSU. **Ce résultat traduit l'investissement et le travail accompli au quotidien de l'équipe de militant-es, auprès de TOUS LES PERSONNELS pour accompagner, informer et défendre les droits de chacun-e.**

Fort de cette confiance, c'est encore plus combatif que le SNUipp-FSU 66 va continuer de s'engager dans les actions à venir pour imposer le respect dû aux personnels, augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail. C'est le combat pour une école plus égalitaire, une professionnalité enseignante renforcée, de meilleures conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour les élèves.

Au niveau académique, le SNUipp-FSU reste majoritaire dans 4 départements sur 5. **La FSU reste aussi majoritaire** avec 4 sièges, malgré la perte d'un siège (mais avec un nombre de voix équivalent à celui de 2018).

Le SNUipp-FSU obtient également un siège sur les deux à pourvoir à la CCP des directeurs de SEGPA.

Au niveau national, le SNUipp-FSU conforte sa première place. Avec plus de 70 000 voix, il est arrivé en tête dans 80 départements. Il arrive largement premier avec **la FSU** qui, avec 34% des voix, obtient 6 sièges au Comité social d'administration, confirmant ainsi sa **première place dans l'éducation nationale.**

Forfait mobilités durables : faites votre demande !



Alors que plusieurs académies ont déjà publié leur formulaire de demande pour l'année 2022, le Rectorat de Montpellier s'entête à ne pas le publier.

Rappelons que même si le décret est en cours de modification, un texte s'applique jusqu'à la parution d'un nouveau texte de même valeur juridique.

Dans l'état des textes, la déclaration sur l'honneur des agents doit parvenir aux services avant le 31 décembre (art 4 du décret 2020-543).

Voici la nouvelle consigne du SNUipp-FSU 66 :

En l'absence de nouveau formulaire, nous engageons les collègues concerné-es à utiliser celui de l'année dernière (que nous avons modifié) et à l'envoyer à la DSDEN.

En effet, il ne reste qu'une semaine de travail pour que l'administration respecte notre droit à la déconnexion et communique avant vendredi !

Si les règles ne changeaient pas, cette date du 31 décembre 2022 reste la date limite officielle de déclaration.

Lien vers le formulaire modifié : [cliquez ici](#)

RIS spéciale de préparation à l'entretien pour la liste d'aptitude de direction

Pour les collègues qui postulent à la liste d'aptitude direction, le SNUipp-FSU 66 vous informe et vous accompagne dans la préparation des entretiens qui auront lieu le 11 janvier.

Nous vous proposons de participer à cette préparation le **mercredi 4 janvier 2023 de 9h à 12h au siège du SNUipp-FSU 66 à Perpignan.**

Inscription par mail à snu66@snuipp.fr

Non remplacement



De nombreux collègues nous font remonter des problèmes de non remplacement.

Les problèmes de remplacement ne sont pas réglés !

Le SNUipp-FSU 66 était le seul syndicat à dénoncer dès l'année dernière « l'utilisation » des collègues TMB F.C

comme TMB maladie. Cette année, ce sont les collègues TMB F.C REP+ qui sont concernés. A chaque fois, ce sont aussi les autres collègues qui paient les pots cassés : plus de stages de formation et plus de concertation REP+ ! Une fois de plus, le SNUipp-FSU 66 avait raison d'alerter sur la situation !

Les secrétaires généraux du SNUipp-FSU sont intervenus auprès du ministère.

[Retrouvez la consigne du SNUipp-FSU 66, l'exemple de mot aux parents, la fiche SST, sur notre site Internet.](#)

Formation ou remplacement, il n'y a pas de choix à faire, il faut les deux pour les élèves et les enseignants !

[Signez ici l'appel pour montrer votre mécontentement et peser dans notre revendication de création de postes de TMB.](#)

Stage avec Philippe Meirieu



Lors de la dernière université d'automne, nous avons rencontré **Philippe Meirieu** qui était invité en qualité de « grand témoin ». Vous pouvez retrouver son intervention [en cliquant ici](#).

Retrouvez aussi [la courte vidéo](#) dans laquelle il explique pourquoi il fait **confiance au SNUipp-FSU** pour ces élections professionnelles.

Nous avons profité de ce moment pour lui proposer d'intervenir lors d'un stage dans notre département.

Cette journée aura lieu le vendredi 31 mars 2023 à Elne.

Intitulé du stage : « Enseigner : quel métier ? Pour quelle école et quelle société »

Etre enseignant, ça se construit, ça s'apprend, ça s'élabore. Avec nos collègues, avec la recherche, avec ce que l'on est, avec ce que l'on fait, avec nos convictions et nos valeurs, avec ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas.

Date du Stage : vendredi 31 mars 2023

Lieu : Elne

Attention, places limitées : demande de préinscription auprès de la FSU 66, [en complétant ce formulaire](#) (cela nous permettra d'ajuster au mieux l'organisation). Nous confirmerons les inscriptions début février : tu pourras alors saisir la demande sur Accolad.

Les informations administratives



Liste d'aptitude direction d'école

La circulaire et la fiche de candidature sont à retrouver [sur notre site Internet](#)

Date limite d'envoi de la demande : vendredi 16 décembre 2022

Entretien le : mercredi 11 janvier 2023

Cumul d'activités

La note de service et le dossier de demande sont à retrouver sur notre site Internet [en cliquant ici](#).